

ASSOCIATION BOURGOGNE VISITES GUIDEES
CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LE VOYAGE ANNUEL DE L'ASSOCIATION

1°) INSCRIPTION :

L'inscription à l'un de nos voyages ou à l'une de nos activités implique l'adhésion aux conditions générales énoncées ci-dessous et précisées dans les conditions particulières de vente du bulletin d'inscription: Le bulletin d'inscription doit être accompagné de l'acompte demandé, le solde intervenant au plus tard 30 jours avant le départ (sauf indication contraire). Passé cette date, le voyage sera considéré comme annulé et le souscripteur pénalisé de ce fait (voir conditions d'annulation).

2°) PRIX :

NOS PRIX COMPRENNENT (sauf indication contraire) :

- Toutes les prestations mentionnées dans le programme
- L'assurance annulation.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS (sauf indications contraires)

- l'adhésion obligatoire au programme culturel de l'association
- les frais de visas quand il y a lieu,
- le supplément chambre individuelle,
- toute dépense d'ordre personnel ainsi que les pourboires d'usage,
- les surcoûts dus aux cas de force majeure

3°) CONDITIONS D'ANNULATION

L'assurance annulation est obligatoire pour participer au voyage annuel

L'association Bourgogne Visites Guidées assure ses participants auprès de la MAIF.

L'assurance rembourse à hauteur du prix effectif réglé dès l'inscription et jusqu'au jour précédant le départ.

Les indemnités d'interruption de séjour (à compter du premier jour du voyage) ne sont pas comprises dans nos prix.

Vous êtes remboursé des montants engagés auprès de l'Association BVG dans les cas suivants :

- Décès, maladie grave de vous-même, d'un membre de votre famille proche ou de toute personne inscrite sur le même bulletin ou de votre remplaçant professionnel.
- Dommages graves survenus aux biens de l'assuré ou de la personne devant la remplacer.
- Convocation administrative en tant que témoin ou juré d'assise. Convocation à une période militaire de réserve
- Convocation à un examen de rattrapage, sous réserve que l'échec à l'examen n'ait pas été connu au moment de la réservation.
- Licenciement économique du voyageur survenu après la réservation de son conjoint ou de son concubin. Mutation professionnelle non disciplinaire du voyageur n'ayant pas fait l'objet d'une demande de sa part.
- Mise en quarantaine médicale à la suite d'un événement accidentel. Grossesse pour autant que la connaissance de cet état physique soit postérieur à l'inscription au voyage.
- Suppression ou modification des congés payés du voyageur imposé par son employeur alors qu'ils avaient été fixés en accord. Indisponibilité de la personne chargée de la garde des enfants mineurs ou handicapés du voyageur pendant son voyage et à la suite des événements énumérés ci-dessus lors de la réservation.

La date d'annulation prise en compte par l'assureur est celle à laquelle la maladie est médicalement constatée. Signalez votre annulation dès la connaissance médicale. Toute annulation doit être déclarée à l'assurance dans les 5 jours sous peine de déchéance.

4°) MODIFICATION :

En cas de modification, les prestations essentielles peuvent être remplacées par des prestations équivalentes appréciées par l'organisateur compte tenu de l'article 22, loi 92-645, 13 07 1992.

5°) FORMALITES :

Les formalités sont indiquées pour chaque destination pour les personnes de nationalité française. Elles seront précisées au moment de l'inscription.

6°) LITIGES :

Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé et ce dans un délai maximum de 30 jours après le retour. Pour toute demande relative à un remboursement de prestations non fournies, présenter une attestation signée du prestataire. Aucun remboursement ne peut être accordé pour toute prestation non utilisée du fait du voyageur. Nous répondons, comme il est d'usage, dans les 2 mois suivant la réclamation.

7°) JURIDICTION :

En cas de litige, seul le Tribunal de DIJON sera compétent, sans aucune novation ni dérogation à cette clause attributive.

SIRET 819 833 088 000 19

CODE APE 9499Z

Siège social : Mairie de Vitteaux, 21350 Vitteaux

Tél 06 24 84 99 53

EMAIL avacek@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.bourgogne-visites-guidees.fr>

Compagnie d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle :

MAIF / No de sociétaire 4039376H

Conditions Générales de Vente mises à jour en mars 2020.